



Bagnols en Forêt



La vie du village
Mars 2025



- **Le Mot du Maire** 3
- **Ressources Humaines** 4
- **Travaux et réalisations** 5
- **Associations et évènements**
 - > **Ex Libris** 6
 - > **Festi'Kids** 6
 - > **Foyer Rural** 7
- **Social**
 - > **CCAS** 8
 - > **Mission Locale** 9
 - > **Colis de Noël** 9
- **Tourisme et Culture**
 - > **Le bureau d'information touristique de Bagnols-en-Forêt** 10
 - > **Exposition "Le costume Varois"** 10
 - > **Label "Accueil Vélo" pour Fun E Drive** 10
 - > **Rétrospective de l'année 2024 pour le gîte de l'Oppidum** 11
- **Environnement**
 - > **La Régie Agricole Municipale** 12
 - > **La Redevance Incitative** 13
- **Sécurité et risque d'incendie**
 - > **Fusion des casernes** 14-15
 - > **Les OLD** 16-17
 - > **Réserve Communale de Sécurité Civile** 17
- **Démocratie**
 - > **Consultation citoyenne** 18-19
 - > **Conseil Municipal des Enfants** 20
 - > **Conseils de Quartiers** 20
- **Etat-Civil** 21
- **Opposition** 22-27

Mairie

- 🏠 1, place de l'Hôtel de Ville
83608 Bagnols-en-Forêt cedex
- ☎ 04 94 40 31 50
- 📄 04 94 40 67 57
- ✉ mairie@bagnolsenforet.fr
- 🌐 www.bagnolsenforet.fr
- 📘 https://facebook.com/bagnolsenforet
- 📺 YouTube : Mairie de Bagnols en Forêt

Bagnols-en-Forêt

Mars 2025 - édité par la mairie de Bagnols-en-Forêt

Directeur de la publication
René BOUCHARD
Rédacteur en chef
Vincent VAROQUI-ROLLAND
Rédacteur
Julien CIANFICHI

Conception / Mise en page
Gérard BRAIDA
Photos Julien CIANFICHI,
Vincent VAROQUI, Gérard BRAIDA,
et équipe municipale

Tirage : 100 exemplaires
imprimés par EXAPRINT
Ne pas jeter sur la voie publique



En couverture : Le Conseil Municipal des Enfants (article page 20)



Le mot du maire

Bagnolaises, Bagnolais,

Trois articles dans ce bulletin illustrent la première mission du Maire : veiller à la sécurité de ses concitoyens et à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la sauvegarde des biens et des personnes.

Le respect de ce principe est primordial et chaque équipe municipale doit œuvrer en ce sens, non seulement pour informer mais aussi responsabiliser les administrés, premiers acteurs de leur sécurité et de celle de leur entourage.

L'article en page 14 et 15 concerne la fusion des Centres de Secours de Bagnols et Saint Paul en Forêt. C'est avec une ambition partagée que Nicolas Martel, Maire de Saint Paul en Forêt, et moi-même avons validé le principe de cette fusion. Une initiative, d'abord portée par les pompiers volontaires des 2 casernes et leurs officiers responsables, qui a très vite reçu l'aval du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS). Cette décision permet aujourd'hui d'apporter une meilleure réponse opérationnelle car elle réduit les délais d'intervention et permet une prise en charge des urgences 24h/24 et 7 jours sur 7.

Ce choix, loin de l'esprit de clocher défendu par certains, apporte la preuve indubitable que la synergie et la mutualisation des moyens sont les réponses adéquates pour qui veut agir dans l'intérêt général et se soucie, avant toute chose, d'améliorer l'efficacité et la qualité des services à la population.

Les pages 16 et 17 concernent le respect des obligations légales de débroussaillage (OLD) ; elles rappellent combien les comportements individuels ont un impact avéré sur la sécurité collective. Réaliser les OLD, 50 mètres autour d'une construction, ce n'est pas seulement défendre son bien contre l'incendie, c'est aussi assurer la sécurité de ceux qui vivent à proximité, en limitant la propagation du feu. Si chacun fait sa part, nous serons en mesure de protéger l'habitabilité de notre territoire et de répondre au fléau grandissant que les feux de forêt vont représenter, du fait du changement climatique et de l'augmentation de la fréquence des périodes de sécheresse et de canicule.

En page 17, vous apprendrez les raisons pour lesquelles la Municipalité crée une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC). Cet article met un coup de projecteur sur ce dispositif au service des Communes, il renforce les moyens d'aide et de secours à la population. Cette réserve, composée de toutes les bagnolaises et bagnolais volontaires, a pour but de permettre une meilleure réactivité en réponse à l'augmentation des évènements climatiques extrêmes. Elle est une force d'intervention mobilisable en cas de crises liées aux risques majeurs (incendie, inondation, glissement de terrain, tempête...). Elle apporte son concours aux agents territoriaux communaux intervenant dans la gestion de ces risques et la sécurisation des biens et des personnes.

Une fois encore, la mise en commun des bonnes volontés et la solidarité dans les moments difficiles contribuent à la résilience de notre Communauté. Si vous avez du temps, de l'énergie, l'envie de servir et d'être utile, alors vous êtes les bienvenus ! S'inscrire dans cette démarche, c'est participer activement à la sécurité de tous.

En page 12, vous apprendrez que l'exploitation de la ferme maraîchère municipale se poursuit. C'est presque une tonne de légumes qui ont été récoltés en 2024 pour alimenter la cuisine du



restaurant scolaire. Cet espace communal s'inscrit dans le Plan alimentaire territorial (PAT) défini par la Communauté de Communes et sert également de cadre à une structure pédagogique désireuse de favoriser non seulement l'éducation à une alimentation saine et locale, mais aussi la

formation aux métiers de la terre et la mise en œuvre de projets inclusifs. Le potager municipal joue le rôle d'un tiers-lieu : un lieu vecteur de lien, d'échange et de partage qui s'adresse à un public diversifié. Une initiative ayant pour but de promouvoir la résilience alimentaire du territoire et de faciliter l'installation d'exploitants agricoles désireux de relocaliser une production maraîchère capable d'assurer les besoins en fruits et légumes de la population.

Pour conclure, l'article publié en page 20 témoigne des premiers pas des élus du Conseil Municipal des Enfants (CME) qui vous ont été présentés lors de la cérémonie des vœux, le 18 janvier dernier. Ce dispositif est l'ultime déclinaison du pilier « Démocratie » présent dans le programme de l'équipe majoritaire lors de la campagne des Municipales 2020. Il permettra le recueil des priorités et des légitimes attentes de la jeunesse bagnolaise. Nos jeunes élus, grâce à leur perception originale et toute personnelle des aménagements nécessaires au développement de la Commune, feront des propositions qui se concrétiseront dans des projets inspirants.

Ces derniers temps, nous sommes témoins d'une véritable remise en cause des équilibres géopolitiques qui régissaient les relations internationales au sortir de la seconde guerre mondiale. L'intérêt des plus forts semblant vouloir prendre le pas sur la nécessaire solidarité envers les plus faibles, les plus démunis et le respect des droits humains. Plus que jamais, il importe de défendre nos valeurs républicaines, de porter l'idéal d'intégration et d'inclusivité qui fonde l'originalité de notre modèle social.

Lors de la première réunion du CME en Mairie, le 25 février dernier, j'ai pu apprécier les qualités de débatteurs de nos jeunes élus, leur capacité à s'écouter, à argumenter et leur volonté de construire un consensus partagé par le plus grand nombre. Une belle leçon de maturité politique qui prend l'exact contrepied du spectacle désolant que nous offrent certains élus nationaux, plus désireux de conflictualiser le débat que de faire toute sa place à la nuance et la modération.

« La démocratie consiste à faire société avec ceux qui n'ont pas les mêmes valeurs que nous. »

Il n'y a pas d'âge pour enseigner les valeurs démocratiques et le comportement de nos jeunes élus apporte la preuve qu'une autre voie est possible, que le dialogue et l'écoute sont bien les moyens de préserver les conditions du vivre-ensemble et la résilience de notre Communauté.

Alors œuvrons au quotidien, dans chacun de nos actes et de nos comportements à faire vivre une Communauté à la fois respectueuse de ses différences et désireuse de construire du commun.

Très amicalement,
René Bouchard
Maire de Bagnols en Forêt.



Les Ressources Humaines

NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue à Marion au service Animation !

Depuis le 1^{er} octobre 2024, Marion LA-TELLA a rejoint l'équipe municipale en tant qu'assistante administrative au sein du service Animation. Aux côtés de Mme TADINI, responsable du service, elle apporte son soutien dans la gestion administrative du service. Elle est également une interlocutrice privilégiée pour les parents des membres du Conseil Municipal des Enfants, facilitant ainsi la communication entre la Municipalité et les jeunes Élus.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une belle intégration au sein de la commune !

Bienvenue à notre chargé de suivi travaux !

Arrivé le 1^{er} décembre 2024, il rejoint la commune en tant que technicien.

Grâce à son expertise technique, le chargé de suivi travaux est un maillon essentiel entre la Mairie et les entreprises prestataires.

Il assure la coordination et le suivi des travaux réalisés par des intervenants externes. Il permet d'optimiser la gestion des chantiers, d'anticiper les besoins et d'assurer un suivi rigoureux des projets engagés par la Commune.

Son arrivée est un atout majeur pour garantir des interventions efficaces et adaptées aux attentes des habitants.

Nous lui souhaitons une belle intégration au sein des services municipaux !

Julie-Gaëlle, une référente communale du Plan Alimentaire Territorial

Depuis le 18 février 2025, Julie-Gaëlle DAZIANO a rejoint la Commune en qualité d'animatrice du Plan Alimentaire Territorial initié par la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

Sa mission : sensibiliser les enfants de l'école primaire Frédéric GAGLILOLO à l'importance d'une alimentation saine et locale et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Elle construira des outils pédagogiques à l'intention des élèves mais sera aussi force de proposition pour les enseignants désireux d'investir ce thème avec leurs élèves. Un recrutement essentiel pour aider les plus jeunes à adopter les bons réflexes alimentaires dès le plus jeune âge.

Véritable lien entre la Communauté de Communes du Pays de Fayence, le service Animation et la Régie Agricole Municipale, elle jouera un rôle clé dans la transmission de ces valeurs essentielles.

Bienvenue à elle !



RETRAITE

Après 45 ans de service au sein de la mairie de Bagnols-en-Forêt, Magali EGEA met un terme à ses activités professionnelles au sein de la Collectivité. En tant que responsable des Ressources Humaines, elle a accompagné d'innombrables agents communaux tout

au long de leur carrière, toujours à l'écoute et engagée. Arrivée à l'époque du Minitel, elle a su évoluer avec son temps, s'adaptant aux nombreuses transformations administratives et technologiques pour mener à bien sa mission. Son professionnalisme et sa bienveillance laisseront une empreinte durable au sein de la municipalité.

Nous lui adressons tous nos vœux de bonheur pour cette nouvelle étape de sa vie !



MÉDAILLE DES 30 ANS

Après 30 ans de service au sein de la fonction publique, Franck EBERHARDT et Corinne RAYBAUD ont été honorés par une médaille de vermeil.

Monsieur Franck EBERHARDT a débuté comme cantonnier au service technique avant d'évoluer, grâce à son insatiable soif d'apprendre et son engagement sans faille. Entre formations et concours, il est devenu chef d'équipe, puis responsable du service technique. Aujourd'hui, après avoir brillamment réussi le concours de technicien principal de 2^{ème} classe, il rejoint le service des grands projets pour mettre son expertise au service de la Commune.

Un parcours exemplaire, auquel s'ajoutent 36 années d'engagement en tant que pompier, du centre de secours de Bagnols-en-Forêt à la défense incendie à bord d'un hélicoptère bombardier d'eau

Madame Corinne Raybaud reçoit elle aussi toute notre reconnaissance pour son engagement et son dévouement pendant 30 ans. Tout au long de sa carrière, elle a fait preuve d'un professionnalisme exemplaire, d'une écoute bienveillante et d'une dispo-

nibilité sans faille. Son parcours est marqué par une implication constante au sein des services publics où elle a exercé, toujours avec le souci d'apporter aide et soutien à ceux qui en ont besoin.



Un grand bravo à eux pour ces 30 années de dévouement et d'excellence dans le service public.



Travaux et réalisations

LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX JOUENT UN RÔLE FONDAMENTAL DANS L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES HABITANTS.

Au fil des saisons, ils interviennent sur l'ensemble du territoire communal pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et l'embellissement des infrastructures publiques.

Qu'il s'agisse de l'entretien des voiries, de la gestion des eaux pluviales ou de la réhabilitation du patrimoine, leurs multiples missions sont indispensables pour l'ensemble de notre Collectivité.

Entretien et sécurisation des voiries

À la suite des fortes intempéries de l'année 2024, la bande de roulement du Chemin de l'abreuvement a été reprise par 3 fois, afin de garantir une meilleure circulation.

Une opération similaire a été menée sur la traverse du Plan des Granges, accompagnée d'un curage des fossés, essentiel pour limiter l'accumulation d'eau et prévenir les risques d'érosion et d'inondation.

Aménagement et entretien des espaces publics

La purge d'un talus sur le chemin des Culasses a été réalisée afin de stabiliser le terrain et d'éviter d'éventuels éboulements pouvant compromettre la circulation et la sécurité des usagers.

Des interventions ont également été menées sur les cyprès situés à la Maison du Temps Libre (MTL) afin d'assurer leur entretien et préserver l'harmonie paysagère du site.



Gestion des eaux pluviales et assainissement

Des travaux de curage des fossés ont été effectués sur le chemin de la Combe et sont en cours sur le chemin de Saint-Denis.

Ces opérations permettent d'améliorer l'écoulement des eaux de pluie et de réduire les risques de stagnation, qui peuvent engendrer des dégradations de la chaussée et des terrains avoisinants.



Réhabilitation du patrimoine communal

La réhabilitation d'un logement situé rue Sainte-Anne est en cours. Ces travaux visent à remettre en état un bien communal afin d'améliorer sa fonctionnalité.

Les services techniques effectuent ces interventions avec rigueur et professionnalisme, répondant ainsi aux besoins quotidiens de la Commune.

Leur travail, souvent peu visible, est essentiel pour maintenir la qualité de vie des Bagnolais(es).



Amélioration des routes : des travaux essentiels

Dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration du réseau routier communal, la Municipalité a entrepris plusieurs chantiers de voirie dans différents secteurs de la Commune.

La réfection partielle du Chemin des Culasses et de la Rue de l'ancienne Mairie (partie basse, jusqu'au feu tricolore) a été réalisée, garantissant une chaussée plus sécurisée et durable, améliorant ainsi le confort de circulation.

Des réfections partielles ont également eu lieu sur le Chemin des Combes, le Plan des Granges, la Place du Rond, le Chemin de la Rouquaire, le Chemin de Vauloubé, le Quartier Saint-Anne, Chemin des Rouvières, le Chemin des Crêtes et le Chemin des Tubières.

Une liste très représentative de la diversité des voiries communales qui montre la volonté de l'équipe municipale de répondre aux différents signalements par des actions concrètes.





Associations et évènements



Les mots à l'honneur : une soirée-dictée sous le signe du patrimoine

L'association Ex Libris a organisé une soirée-dictée, pour la deuxième année consécutive. Ceci, dans le cadre de l'évènement national « Les Nuits de la lecture », et sous l'égide du Centre National du Livre.

La thématique de cette année portait sur les patrimoines ; l'atelier d'écriture du village a donc « planché » sur cette idée.

Les textes obtenus ont ensuite été compilés pour en faire un seul texte : la dictée. Un produit local, en quelque sorte.

La dictée du 24 janvier a rassemblé un groupe de fans motivés ayant bravé la froidure de l'hiver pour en découdre avec les mots.

Après la lecture et la correction, des chèques-lire offerts par le Centre National du Livre ont été distribués aux participants, ainsi qu'un apéritif.

L'association Ex-Libris envisage déjà une troisième dictée...



FESTI'KIDS : DES MOMENTS MAGIQUES POUR LES ENFANTS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE !



Depuis la rentrée, l'association Festi'kids Bagnols-en-Forêt a pu ravir nos chers enfants lors de plusieurs manifestations : le bal des vampires pour Halloween, l'après-midi récréative de Noël et la venue du père Noël à l'école.

Le bal d'Halloween a été organisé sur le plateau St-Anne, le 2 novembre 2024, en étroite collaboration avec l'association ENCHANTIA qui a permis, aux petits comme aux grands de profiter d'ateliers manuels, d'un stand de maquillage suivi d'un bal endiablé sous fond de distribution de bonbons.

Notre après-midi récréative organisée le 1^{er} décembre 2024 au foyer municipal a été l'occasion d'offrir divers ateliers manuels pour la fabrication de décorations de Noël. La participation également de la Ferme d'Idefix qui a permis à nos bambins d'offrir des caresses aux animaux présents en attendant tant attendue du Père Noël et sa fameuse distribution de peluches. Tous les enfants ont pu prendre quelques minutes pour la traditionnelle photo sur les genoux de ce bien célèbre personnage.

Comme chaque année, nous avons également demandé au Père Noël et à son lutin de bien vouloir offrir aux enfants de l'école un moment privilégié avec les traditionnelles photos de classe et les photos individuelles pour les plus petits. Chaque enfant s'est vu remettre un chocolat lors de cet échange des plus chaleureux et toujours empreint de cette magie qui fait briller les yeux de nos chers bandins.



Nous aurons l'occasion de nous retrouver pour 2025 lors de notre fameux défilé du carnaval dans les rues du village, de notre première chasse aux œufs et pendant le très emblématique Marché d'Antan. Et pour clôturer ce premier semestre, nous allons organiser avec les élèves de CM2 leur premier bal de fin d'année !



Associations et évènements



Des nouvelles du Foyer Rural

Au sein de notre Médiathèque qui a été inaugurée le 7 décembre, notre amie Mme Graziella Pesce anime des après-midis pour les enfants petits et grands du centre de loisirs. Bien sûr, en cette période de fin d'année, le thème de Noël a enchanté les enfants, que ce soit à travers la lecture de contes tels que « Quand je serai grand je serai Père Noël », « Un Noël tout blanc », « Défense de manger le Père Noël » ou par la réalisation de suspensions pour le sapin.

Le 21 décembre, pour démarrer leurs vacances scolaires, les petits ont pu également découvrir à la médiathèque d'autres contes et regarder un kamishibai (théâtre japonais), matinée toujours animée par Mme Graziella Pesce.

Le 22 janvier, les petits ont écouté leur conteuse autour d'un tapis de lecture « la moufle » confectionné spécialement pour eux. L'animation prévue pour les grands a été annulée à cause de vilains virus.

Le 25 janvier, c'est autour d'un autre tapis de lecture toujours créé par Graziella et réalisé grâce aux bons conseils de Claudette Armand, notre animatrice des cours de couture au sein du Foyer Rural, que nos petits lecteurs ont écouté de jolies histoires d'hiver.

Ce même 25 janvier, Graziella a proposé pour la nuit de la lecture 2025 une très belle exposition sur d'anciens documents qui font partie des trésors de la médiathèque du Foyer Rural, documents trop fragiles, trop anciens qui ne peuvent être en accès libre.

Durant cette période de fêtes et jusque fin janvier, le Foyer Rural a exposé dans les locaux de la médiathèque les tableaux des peintres sur toiles de jute du BAT et a exposé 6 de leurs œuvres.

En 2025 le Foyer espère renouveler ce genre de manifestations avec d'autres associations de Bagnols-en-Forêt.

*A très bientôt pour encore d'autres manifestations.
Toute l'équipe du Foyer Rural.*

C'est avec un immense plaisir que nous vous annonçons nos prochaines manifestations :

THEATRE samedi 29 mars à 20 H 30 à la Maison du Temps Libre.
Le théâtre de Siagne jouera « LES 2 HORLOGES DE SAINT DEGUN » L'histoire : dans le village imaginaire de SAINT DEGUN, sur les bords de la Siagne, il y a 2 horloges. Celle de l'église et celle de la mairie. Jamais celles-ci n'ont donné la bonne heure. Si, par hasard, les aiguilles des 2 horloges se retrouvaient identiquement dirigées vers le XII on serait en droit de se demander s'il n'est pas minuit à l'une et midi à l'autre ou inversement ? La municipalité en place depuis 2 mandats n'a pas jugé utile de régler le problème. Il faut faire quelque chose ... Participation libre au chapeau

DIAPORAMA samedi 5 avril à 15 h au Foyer Municipal.
Nos amis Michèle LE LAPOUS et Michel DAYET vous feront voyager au Sri Lanka.

SORTIE EN AUTOCAR : Le Rocher Mistral au Château de la Barben, en mai ou en juin.





Social

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) toujours plus impliqué, des propositions toujours plus variées

Thé Dansant : un moment convivial pour nos aînés

Le CCAS a organisé un Thé Dansant le samedi 16 mars 2025, de 14h à 18h à la Maison du Temps Libre. Cet évènement réservé aux Bagnolais(es) de 75 ans et plus, a été une belle réussite, réunissant nos aînés autour de la musique et de la danse.

Au son des airs de bal musette, les danseurs, aguerris ou amateurs, ont enchaîné les pas avec enthousiasme. La présence de Monsieur BAL-LANDRAS, doyen de Bagnols-en-Forêt, du haut de ses 105 ans a montré qu'il restait maître du tango sur la piste !

Les navettes mises en place ont facilité la venue des participants, permettant à chacun de profiter pleinement de cette belle parenthèse conviviale.



Bien-être et ateliers : des activités pour tous

Danse adaptée : le plaisir de bouger

Dans une ambiance conviviale et dynamique, les jeunes de 60 ans et plus profitent des bienfaits de la danse sous la guidance d'un professionnel.

Que vous soyez débutant ou confirmé, il est toujours possible de rejoindre les cours. Les séances ont lieu tous les jeudis jusqu'au 20 mars 2025, de 10h45 à 12h15 à la salle du dojo au Foyer municipal (Boulevard du Rayol - Bagnols-en-Forêt). Atelier gratuit - Inscription au CCAS.



DANSE ADAPTÉE & COORDINATION DU CORPS ET DU MENTAL

ATELIER GRATUIT

5 ou 10 séances de 1h30 animées par un professionnel Pour les jeunes de 60 ans et +

Et bien dansons maintenant !

Les Jeudis du 9 Janvier au 20 Mars 2025
De 10h45 à 12h15 à la salle du dojo du Foyer municipal
Boulevard du Rayol - Bagnols-en-Forêt

Inscrivez-vous auprès du CCAS de Bagnols-en-Forêt
Tél. : 04 94 40 24 63 / Courriel : social@bagnolsenforet.fr

Marche active : un souffle d'énergie

Un atelier de marche active est organisé du 4 avril au 4 mai 2025, avec 4 séances de deux heures, chaque vendredi.

Venez partager un moment sportif et convivial en vous inscrivant auprès du CCAS.

Ateliers numériques : initiation et perfectionnement

Trois séances sont proposées les 6, 13 et 20 juin 2025, de 14h à 16h, au Foyer Municipal. Ces ateliers permettront de mieux appréhender les outils numériques et de gagner en autonomie.

Atelier gratuit - Inscription au CCAS.



Social

Mission Locale : un accompagnement pour les jeunes

Vous avez entre 16 et 25 ans et rencontrez des difficultés en matière d'emploi, de formation, de logement ou de santé ?

La Mission Locale Est Var vous accompagne tous les seconds mercredis du mois

- Missions :
- Insertion professionnelle
 - Formation
 - Orientation

Mission Locale Est-Var
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PERMANENCES
LE 2^{ème} MERCREDI DE CHAQUE MOIS DE 13H30 A 17H

SUR RDV 04.94.17.63.63
CONTACT accueil@missionlocaleestvar.fr
LIEU 11 RUE DU FOUR - 83600 BAGNOLS-EN-FORÊT (LOCAL DU CCAS)

QR code and social media icons

suis-nous

Mission Locale Est-Var
13h30 - 17h00
11 rue du Four - 83600 Bagnols-en-Forêt (local du CCAS)
Sur rendez-vous au 04 94 17 63 63
accueil@missionlocaleestvar.fr

Colis de Noël : une attention particulière pour nos aînés

Le CCAS de Bagnols-en-Forêt offre des colis de Noël à nos aînés pour marquer les fêtes de fin d'année.



Les colis ont été distribués à la Chapelle Sainte-Anne, en présence des membres du CCAS. Pas moins de 167 colis ont été distribués, et 15 livrés à domicile et aux EHPAD.

Monsieur le Maire, René Bouchard et Madame PELISSIER, 5^{ème} adjointe, ont pris part à la distribution des colis de Noël en porte-à-porte auprès de nos aînés. Une double action sociale qui allie solidarité et convivialité, offrant non seulement un cadeau, mais aussi un moment d'échange privilégié, précieuse en cette période de fêtes.

Vous êtes Bagnolais(es) et âgé(e)s de 75 ans et plus en 2025 ? Pensez à contacter le CCAS pour vous inscrire pour le prochain Noël.



Ces prestations du CCAS sont toutes gratuites !

social@bagnolsenforet.fr
<https://www.bagnolsenforet.fr/ccas/>

Centre Communal d'Action Sociale
1 Place de l'hôtel de ville
83600 Bagnols-en-Forêt
Téléphone : 04 94 40 24 63
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

L'Office de Tourisme Intercommunal : entre tradition, nature et labellisation

Le bureau d'information touristique de Bagnols-en-Forêt situé à l'Espace le Rayol est ouvert tous les mardis de l'année et toutes les vacances scolaires du mardi au samedi.

Ce lieu inauguré en juillet 2024, a conservé son cachet d'antan d'ancienne écurie avec la mangeoire et les anneaux servant d'attache aux animaux de trait.

Le mur en pierre, toile de fond de la zone d'exposition, a su mettre en valeur la première exposition « Céramique ancienne et contemporaine », les œuvres d'artistes céramistes bagnolais ont été visibles jusqu'au 1^{er} février 2025.

La nouvelle exposition intitulée "Le costume Varois et son environnement" de l'association "Les couturières solidaires" a ouvert ses portes à partir du 11 février 2025 au sein de l'office de tourisme de Bagnols-en-Forêt. Elle s'achèvera le 30 septembre 2025.



Le costume Varois et son environnement

À partir du 11 février 2025, le bureau d'information touristique de Bagnols-en-Forêt accueillera l'exposition "Le costume Varois et son environnement", une immersion dans l'histoire vestimentaire du territoire.

Fruit d'une collaboration entre l'Office de Tourisme Intercommunal, la Municipalité représentée par Mme Brigitte Cauvy, 6^{ème} adjointe, et l'association des Couturières Solidaires de Bagnols, cette exposition vous invite à découvrir l'évolution des tenues varoises d'antan à travers un parcours didactique. De la confection des costumes à leur entretien et leur stockage, chaque étape révèle un savoir-faire précieux et une tradition encore vivante.



Un rendez-vous à ne pas manquer, visible jusqu'au 30 septembre 2025 !



L'entreprise bagnolaise Fun E Drive a obtenu en 2024 le label « Accueil Vélo »

La plaque a été apposée le 17 décembre 2024.

Accueil Vélo est une marque nationale qui garantit des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires comme celui de la Méditerranée à Vélo !



Le label valorise les hébergeurs, les sites de visites, les réparateurs qui vous proposent des services adaptés. Ils sont situés à moins de 5 km de l'itinéraire !

Rétrospective de l'année 2024 pour le gîte de l'Oppidum

Voisin de l'Espace le Rayol, la structure municipale d'hébergement « le Gîte de l'Oppidum » a connu une année 2024 exceptionnelle avec une augmentation de 175% des réservations et un taux d'occupation de 55%.

Les 201 nuitées de l'année 2024 placent le Gîte de l'Oppidum comme une solution d'hébergement fiable et confortable.

Pour mieux faire connaître le Gîte de l'Oppidum et ses nombreux atouts, la Municipalité vous invite à une **journée portes ouvertes le samedi 3 mai, de 8h à 13h.**

Venez découvrir ce logement, visiter les lieux et en apprendre plus sur les modalités de réservation.

Idéalement situé et parfaitement équipé, le gîte est la solution parfaite pour recevoir sa famille lors des vacances ou d'événements festifs sans se soucier de l'intendance.

Nous vous attendons nombreux pour cette découverte !



Pour en savoir plus <https://www.bagnolsenforet.fr/louer-le-gite/>



Pour rappel, les membres bagnolais au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF) sont Madame Brigitte CAUVY et Monsieur Michel FLEURY, pour le collège des élus, et Madame Sylvie FIORUCCI, pour le collège des professionnels.

Au sein de l'équipe, la référente du village de Bagnols-en-Forêt est :

Anne-Laure HARDOUIN

+33 (0)4 83 110 443

+33 (0)6 83 52 35 36

alaure.hardouin@paysdefayence.com

Cultiver, apprendre et partager : la Régie Agricole Municipale, un espace pour agir

Première année d'exploitation pour la Régie Agricole Municipale qui affiche un bilan prometteur.

Cette initiative municipale, née de la volonté de promouvoir une alimentation saine et locale, a su conjuguer production biologique, éducation et insertion sociale.

Revenons sur une année d'actions concrètes menées sur plusieurs fronts.

Une agriculture locale et responsable



Une première année marquée par l'obtention de la certification Agriculture Biologique (AB), garantissant des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé des consommateurs.

Ce label vient récompenser le travail réalisé sur le terrain et conforte la volonté municipale de s'inscrire dans une démarche durable.

Un engagement pédagogique auprès des jeunes

Tout au long de l'année, la Régie Agricole Municipale a ouvert ses portes aux élèves de l'école primaire Frédéric Gagliolo et aux enfants du périscolaire, leur permettant de découvrir l'origine du contenu de leur assiette à travers des ateliers pédagogiques.

Ces rencontres ont été l'occasion d'aborder des thèmes variés comme la saisonnalité des légumes, le respect des sols et les bienfaits du circuit court.



Un tremplin vers l'insertion professionnelle

Au-delà de sa mission éducative, la Régie Agricole Municipale s'est aussi engagée dans l'insertion professionnelle en accueillant des personnes porteuses de handicap lors de matinées dédiées, ainsi que des stagiaires en découverte professionnelle. Cet engagement social illustre parfaitement l'objectif de la municipalité : faire de ce projet un véritable levier d'intégration et de transmission des savoir-faire.



Des récoltes au service de la cantine scolaire

En une année, plus de 975 kg de légumes ont été livrés à la cantine scolaire, offrant ainsi aux enfants des produits frais et locaux dans leur assiette. Un chiffre qui témoigne de la capacité de la Régie à répondre aux besoins de la restauration municipale tout en valorisant une alimentation saine et équilibrée.



Un projet qui rayonne au-delà de la commune

La Régie Agricole a également été mise en avant dans le cadre de plusieurs événements :

- Présentation du projet à l'École d'Architecture de Marseille pour inspirer d'autres initiatives territoriales. RAC_Archi
- Organisation d'un chantier jeune, permettant aux adolescents de s'impliquer concrètement dans l'entretien et la gestion du site.
- Participation à des événements comme la Journée Nature, avec des visites pour le grand public, et les Sorties Nature, Santé et Bien-Être en partenariat avec l'association TERRAVEA.

Perspectives pour l'avenir

Forte de cette première année réussie, la Régie Agricole Municipale entend bien poursuivre son développement en accentuant encore son volet pédagogique et en augmentant sa capacité de production.

D'autres actions viendront renforcer son impact sur le territoire, avec toujours le même objectif : allier écologie, pédagogie et solidarité.

La municipalité remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à faire de cette première année un succès, et invite les habitants à venir découvrir ce bel exemple d'agriculture de proximité lors des prochains événements organisés sur le site.

PLU : prochaine réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme le 24 avril à 18h au Foyer Municipal

ZAP : retrouvez les résultats de l'enquête publique sur la Zone Agricole Protégée en suivant ce lien :

<https://www.bagnolsenforet.fr/zap-resultats/>

Redevance Incitative : une meilleure gestion des déchets

Depuis plusieurs mois, le Service Déchets de la Communauté de Communes du Pays de Fayence met en place la Redevance Incitative (RI), un dispositif visant à responsabiliser chacun sur sa production de déchets ménagers.

Ce système encourage la réduction des déchets et le tri à la source.

Où en sommes-nous ?

Les contrôles d'accès sur les points de collecte ont été fermés depuis le 18 février 2025. Quelques ajustements sont encore en cours dans le cœur du village, afin d'adapter au mieux les dispositifs aux spécificités locales.

- ➔ Pour faciliter le quotidien des habitants, un badge porte-clé, en complément de la carte de la déchetterie, est désormais disponible. Ce format plus pratique permet aussi d'accéder aux colonnes d'ordures ménagères.
- ➔ Les habitants peuvent également créer un compte **webusager** afin de **suivre leurs apports**, aussi bien pour les ordures ménagères que pour les passages en déchetterie. Ce suivi personnalisé permet à chacun de mieux comprendre sa production de déchets et d'ajuster ses habitudes.
- ➔ Pour les **touristes et usagers de passage**, des **QR codes** seront installés sur les colonnes d'ordures ménagères d'ici la fin du mois de mars, permettant l'ouverture de la colonne pour un dépôt ponctuel.



Facture et tarification

Des ateliers de concertation citoyenne réunissant des personnes de la société civile, des associations, des agents du service déchets et des élus de la CCPF vont conjuguer leurs efforts pour proposer une grille tarifaire prenant en compte la diversité d'utilisation des installations proposées aux usagers pour le traitement de leurs déchets.

- ➔ Les **tarifs définitifs** de la redevance incitative seront validés en **octobre 2025**.
- ➔ Une **option de mensualisation** de la facturation sera proposée au cours de l'année, avec une mise en place effective dès **2026**, afin de lisser le coût pour les foyers.
- ➔ Les **tarifs spécifiques pour les professionnels** seront également définis et communiqués au **cours du premier semestre 2025**.

Une **nouvelle réunion publique** est d'ores et déjà programmée pour le **4^{ème} trimestre 2025**, afin de faire un point d'étape, répondre aux questions des habitants et ajuster si nécessaire certains aspects du dispositif.

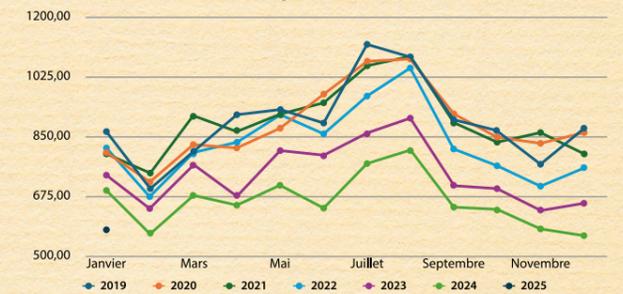
Évolution des tonnages

Les premiers effets de la mise en place de la RI se font sentir sur les chiffres de **2024**.

- **Ordures ménagères résiduelles** : 7910,88 Tonnes en 2024 contre 8861,2 Tonnes en 2023.
- **Collecte sélective** : 1856.56 Tonnes en 2024 contre 1460.5 Tonnes en 2023.

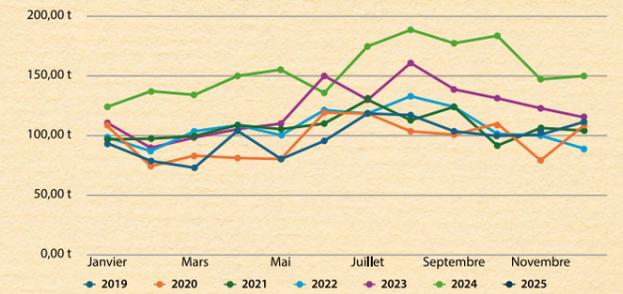
Ces données permettent d'apprécier une réduction de 11 % dans la production des ordures ménagères et une forte augmentation des collectes sélectives (emballages et verre).

Evolution des ordures ménagères collectées

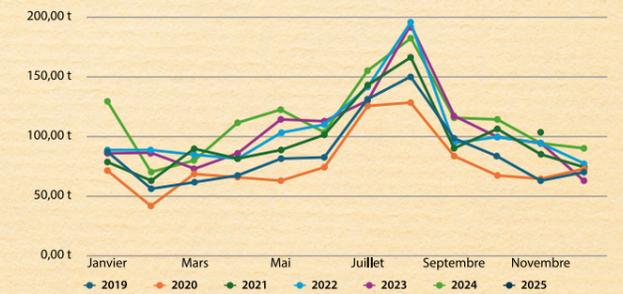


2023	8907.02		
Refus	45.82		
Total 2023	8861.2	-11%	304.780904 kg/hab
Delta 2022/2023	1077.08		
2024	8024.84		
Refus	113.96		
Total 2024	7910.88	-11%	272.780904 kg/hab
Delta 2023/2024	950.32		

Evolution des emballages et papiers collectés



Evolution du verre collecté



2023	1460.5	14%	50.23 kg/hab
2024	1856.56	27%	63.86 kg/hab

Un engagement collectif

La réussite de cette transition repose sur la mobilisation de tous : habitants, professionnels, résidents secondaires et touristes.

Chaque geste compte, que ce soit en adoptant les bons **gestes de tri**, en limitant les déchets ou en utilisant au mieux les services de la déchetterie.



Sécurité et risque incendie

Les centres de secours de Bagnols-en-Forêt et de Saint-Paul-en-Forêt ne forment plus qu'une seule et même unité. Cette fusion s'inscrit dans un cadre plus large : celui de la départementalisation des services d'incendie et de secours.

FUSION DES CASERNES : UNE MEILLEURE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

La gestion et le fonctionnement des centres de secours ne relèvent plus des communes mais du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), qui assure la coordination, la mutualisation des moyens et la cohérence des interventions à l'échelle départementale.

Mais concrètement, qu'est-ce que cette fusion change pour les habitants et pour les pompiers ?

Rencontre avec le Commandant PETIT, Adjoint au chef du groupement territorial Est, supérieur hiérarchique des Lieutenants MARTINI et EBERHARDT ; ils nous expliquent les enjeux et les bénéfices de cette nouvelle organisation.

Pourquoi cette fusion ? Quels étaient les objectifs principaux de cette réorganisation ?

Commandant PETIT : Mettre en place une garde opérationnelle postée journalière de 7h à 19h. Cela signifie qu'il y a désormais quatre pompiers prêts à partir immédiatement, ce qui n'était pas possible auparavant dans chacun des deux centres. Cette organisation améliore considérablement la réponse opérationnelle.

Lieutenant MARTINI : Pour une intervention sur Bagnols-en-Forêt, les chiffres montrent un gain de 10 à 12 minutes. Dans le cas d'une urgence vitale, 12 minutes, ça change tout !



Lieutenant EBERHARDT : Bagnols-en-Forêt s'occupait principalement du prompt secours et des feux de forêt, tandis que Saint-Paul-en-Forêt possédait un VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes, une ambulance). De plus, un véhicule d'incendie urbain est désormais armé sur la caserne. Le manque d'effectifs et l'éparpillement des savoir-faire devenaient problématiques. Par exemple, il était impossible d'armer un

véhicule si le pompier qualifié se trouvait à Saint-Paul et le conducteur à Bagnols-en-Forêt. Aujourd'hui, grâce à la fusion, ce véhicule est opérationnel 24h/24 et 7j/7.

Lieutenant MARTINI : Même pour le Nouvel An, nous avons réussi à armer nos véhicules, car les propositions de garde opérationnelle postée sont très attractives pour les pompiers, y compris ceux venant d'autres casernes en renfort.

Lieutenant MARTINI et Lieutenant EBERHARDT : Une caserne en bon état de marche est mieux que deux en difficulté, qui auraient disparu progressivement faute d'effectifs.

Cette décision était-elle prévue de longue date ou s'est-elle imposée plus récemment ?

Commandant PETIT : Officiellement, non, mais les chefs de centre de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt travaillent sur ce projet depuis plus de deux ans, en permettant aux pompiers de prendre des gardes sur les deux sites pour faire des essais.

Dans quel contexte et sous l'impulsion de quelle entité ?

Commandant PETIT : Aucune entité n'a imposé cette fusion. L'idée émane des lieutenants MARTINI et EBERHARDT, en réponse aux demandes récurrentes des pompiers volontaires et aux difficultés de mobilisation pour les gardes. Ils ont ensuite fait remonter ces problèmes au SDIS, en proposant la fusion des deux centres. Cette proposition a été très bien accueillie par les pompiers et le centre de commandement.

Ensuite, des rendez-vous ont été organisés avec les maires de deux communes pour leur présenter l'urgence vitale de cette fusion, afin d'éviter la disparition progressive des centres par manque d'attractivité.

Pourquoi le centre de Saint-Paul-en-Forêt ?

Lieutenant MARTINI : Il y a deux raisons principales : d'abord, l'aspect bâtiminaire, ensuite, la position géographique, qui permet de se rapprocher du centre du territoire et de réduire les délais d'intervention vers Fayence et Montauroux.

Commandant PETIT : Les services de secours sont départementalisés. La caserne Bagnols-Saint-Paul n'intervient pas seulement sur ces deux villages, mais vient en renfort dans tout le département. Fréjus et Saint-Raphaël étant déjà bien couverts, il est plus cohérent de renforcer la présence des secours dans l'arrière-pays.



Sécurité et risque incendie

Concrètement, qu'est-ce que cela change pour les pompiers et pour les habitants ?

Commandant PETIT : Le VSAV (ambulance) présent à Saint-Paul-en-Forêt peut désormais être armé tous les jours. Cela évite de faire appel aux renforts de Fréjus et réduit encore plus le temps de réponse.

Lieutenant MARTINI : Certains pompiers qu'on ne voyait plus auparavant sont revenus depuis la fusion, notamment dans les effectifs de Bagnols-en-Forêt.

Quels sont les bénéfices attendus de cette fusion ?

Lieutenant MARTINI : Un temps de réponse opérationnelle réduit, une meilleure attractivité pour le recrutement et les gardes donc une population en sécurité avec une équipe de pompiers prête à intervenir 24h/24 et 7j/7. La fusion permet aussi la mise en place de manœuvres journalières pour renforcer la technicité des pompiers.

Que souhaitez-vous dire aux habitants de Bagnols-en-Forêt concernant cette fusion ?

Lieutenant MARTINI : Il n'y a aucune crainte à avoir concernant la qualité des secours à Bagnols-en-Forêt. Nos véhicules peuvent être armés tous les jours et intervenir beaucoup plus rapidement grâce au système de garde opérationnelle. Cela garantit un service de secours pérenne, 365 jours par an et 24h/24.

Commandant PETIT : Si certains habitants se demandent comment devenir pompiers, qu'ils n'hésitent pas à venir à la caserne de Bagnols-Saint-Paul. La porte est toujours ouverte et nous recherchons de nouvelles recrues !

Le mot de la fin ?

Lieutenant MARTINI : Les pompiers de village n'existent plus, les services sont départementalisés. Aujourd'hui, notre mission est de couvrir un territoire en assurant des secours de qualité et pérenne pour la population.



Lieutenant MARTINI Eric
Chef du Centre interventions et de secours Bagnols / St Paul

Commandant PETIT Christophe
Adjoint au Chef du groupement Est

Lieutenant EBERHARDT Franck
Adjoint au chef de centre

Caporal-chef CHAUSSADE Adrien
Sapeur-Pompier Volontaire (SPV)

Adjudant BOUDJAJA Jean-Pierre
Sapeur-Pompier Volontaire (SPV)

Sergent DARIDE Norbert
Sapeur-Pompier Volontaire (SPV)

Sergent-Chef BASSOUR William
Sapeur-Pompier Volontaire (SPV)

LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD) : UN RAPPEL PLUS QU'UTILE

Le débroussaillage est une obligation légale imposée par le Code Forestier, visant à protéger nos habitations et nos espaces naturels contre la propagation des incendies.

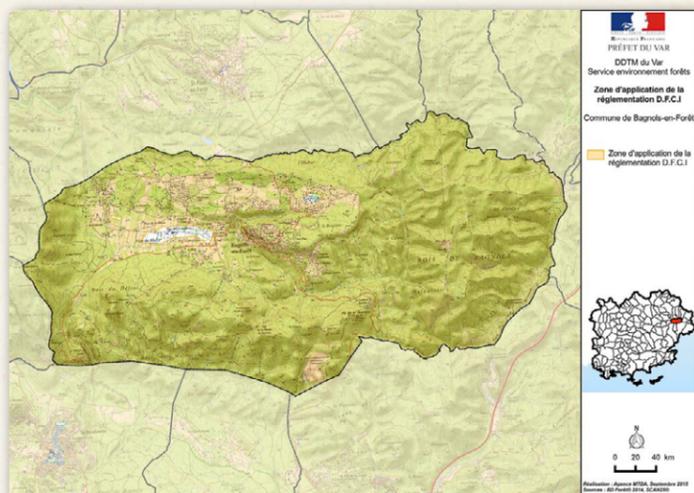
Conformément à la réglementation, les propriétaires sont tenus de procéder au débroussaillage autour de leurs résidences et terrains situés à moins de 200 mètres d'une forêt, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue.

95% des habitations bagnolaises sont dans cette situation

L'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 porte règlement permanent de débroussaillage obligatoire ET du maintien en état débroussaillé dans le département du Var.

Une plaquette est disponible pour illustrer l'arrêté préfectoral ci-dessus, vous pouvez la consulter en scannant le QR Code.

Pour connaître les zones soumises aux Obligations Légales de Débroussaillage (O.L.D.) sur la Commune vous pouvez consulter la carte ci-dessous.



QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE ?

- Réduction de la densité de la végétation.
- Élagage des arbres et suppression des déchets végétaux.
- Prévention de la propagation du feu sur une profondeur de 50 mètres autour des installations.

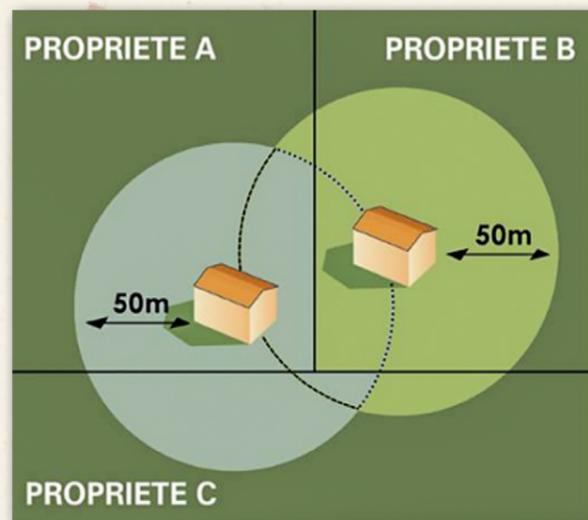
RESPONSABILITÉS ET PROCÉDURES

Il est important de comprendre que la responsabilité du débroussaillage incombe au propriétaire du terrain. Toutefois, dans certains cas, un locataire peut être autorisé par contrat à effectuer ces travaux.

Selon l'article L134-8 du Code Forestier, le propriétaire est juridiquement responsable, sauf dans le cas de baux emphytéotiques de longue durée.

COMMENT SAVOIR CE QUE JE DOIS DÉBROUSSAILLER ?

- Ma parcelle est en zone U : je dois effectuer le débroussaillage sur la totalité de la parcelle et garder un rayon de 50 mètres autour de chaque construction/installation.
- Ma parcelle est en zone N ou A :
 - ➔ Il y a des constructions ou installations : je dois effectuer les travaux dans un rayon de 50 mètres autour de ces derniers.
 - ➔ Il n'y a rien : je n'ai pas d'obligations.
 - ➔ Mon rayon déborde chez le voisin : je dois débroussailler même chez mon voisin (si sa parcelle est en zone N ou A), avec son autorisation écrite.



COMMENT INTERVENIR CHEZ UN VOISIN ?

Si votre rayon déborde chez un voisin (exemple entre la propriété B et C sur le schéma ci-dessus), il faudra prendre contact avec le propriétaire du terrain concerné pour lui demander une autorisation d'intervenir sur son terrain.

Pour vous aider, la Mairie met à disposition un formulaire de demande que vous pouvez télécharger sur notre site internet ou en scannant le QR Code.



LES ACTIONS ESSENTIELLES À ENTREPRENDRE

- Maintenir une distance minimale de 3 mètres entre les houppiers.
 - Tailler les branches d'arbres à une hauteur de 2,5 mètres
 - Débroussailler sur 2 mètres de part et d'autre des voies privées menant à une construction.
 - Maintenir 4 mètres sans végétation le long des voiries publiques et privées.
 - Éliminer tous les résidus issus du débroussaillage.
- Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Police Municipale.



CRÉATION D'UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Lors du conseil municipal du 13 mars 2025, le conseil municipal a voté à l'unanimité la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, qui rappelle que la sécurité civile est l'affaire de tous et que les collectivités locales jouent un rôle majeur dans l'alerte, la prévention des risques et la gestion de crise.

Un engagement bénévole au service de la commune

La RCSC sera composée de bénévoles volontaires, placés sous l'autorité du maire. Ces réservistes bénéficieront d'une formation prise en charge par la municipalité et seront équipés pour exercer leurs missions en toute sécurité.



L'engagement se fera pour une durée d'un à cinq ans renouvelables, avec une participation limitée à 15 jours maximum par an.

Vous souhaitez vous engager ?

Les Bagnolais(es) intéressés pour rejoindre la réserve sont invités à se rapprocher de la mairie pour plus d'informations.

UN ENGAGEMENT COLLECTIF POUR NOTRE SÉCURITÉ

Le débroussaillage est un effort collectif pour préserver notre village et nos forêts contre le risque d'incendie. Chacun doit agir !

Si un terrain voisin n'est pas débroussaillé et représente un danger, voici les démarches à suivre :

1. Informer le propriétaire et l'occupant concerné de leurs obligations.
2. Vérifier avec la Police Municipale en cas de non-respect.
3. Si le propriétaire refuse d'agir, la Police Municipale peut intervenir pour faire respecter la réglementation en appliquant l'Article L131-14 du Code Forestier.

Partagez ces informations autour de vous et participez à la prévention incendie !

Police Municipale
 Du lundi au vendredi - 08h00 - 17h00
 ☎ 04 94 40 31 53
 ✉ police.municipale@bagnolsenforet.fr

Des missions essentielles pour la sécurité locale

La RCSC aura pour mission d'accompagner la commune dans plusieurs domaines :

- Information et prévention des risques auprès de la population
- Soutien et assistance en cas de catastrophe naturelle ou de sinistre
- Appui logistique et rétablissement des activités après un événement majeur

Elle reprendra également les missions du Comité Communal des Feux de Forêt, notamment :

- Surveillance et patrouilles dans les massifs forestiers pour sensibiliser les usagers aux risques d'incendie
- Alerte précoce des secours en cas de départ de feu
- Suivi des obligations de débroussaillage et de l'état des ouvrages DFCEI
- Mise à jour et entretien des panneaux d'information

Avec cette réserve communale, notre Commune renforce son engagement pour la sécurité de tous et la protection de notre environnement.



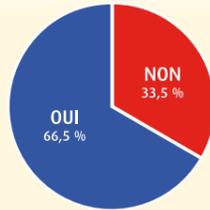
Consultation citoyenne 2024 : les Bagnolais toujours investis dans leur Commune

184 personnes ont accédé à la Consultation Citoyenne 2024, soit 12 personnes supplémentaires par rapport à l'année précédente (172).

La « photographie à l'instant t » d'un échantillon de l'opinion locale constitue, comme toujours, le « moment de vérité » annuel pour l'équipe municipale : les décisions, les actions, la politique entreprises correspondent-elles toujours aux aspirations de la population ?

Attractivité

Connaissez-vous l'existence du nouvel espace Le Rayol ?
179 réponses



Les 2/3 des répondants connaissent l'existence de l'espace Le Rayol en fin d'année 2024. En revanche, le quart seulement (24,9%) l'avait visité.

Sa localisation vous semble-t-elle pertinente ?
150 réponses

Des avis partagés : 65,3 % pensent que la localisation est appropriée. Cependant, une partie non négligeable des répondants auraient préféré le trouver Grande Rue.

Concernant les suggestions d'expositions ou évènements qui pourraient y avoir lieu.

- ▶ De façon générale, l'art, la culture locale, l'histoire du village sont les réponses les plus fréquentes.
- ▶ L'industrie du liège ou du savon
- ▶ La peinture, la photographie, les cartes postales.
- ▶ L'artisanat et les produits locaux.
- ▶ Une exposition sur les meulrières, sur les forteresses, sur la préhistoire.
- ▶ La faune et flore locale, reconnaître les champignons.

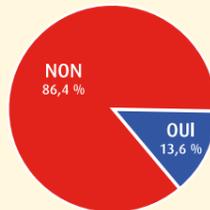
Son aménagement vous semble-t-il réussi ?
98 réponses

Une grande majorité (84,7%) salue la qualité de l'aménagement réalisé par les services techniques municipaux.

Concernant ce qui pourrait améliorer les prestations offertes par ce nouvel espace.

- ▶ Modifier son emplacement.
- ▶ Mieux signaler, indiquer ces nouveaux locaux.
- ▶ Organiser des évènements interactifs.
- ▶ Améliorer l'éclairage extérieur.
- ▶ Élargir les temps d'ouverture.

Avez-vous assisté à une projection de cinéma en plein air cet été ?
176 réponses



24 personnes parmi les 176 qui ont répondu à la question ont participé à une séance au moins du cinéma itinérant de plein air. Cette offre de loisirs est globalement plébiscitée puisque 88,2% la trouve pertinente.

Cette prestation vous a-t-elle semblé pertinente ?
85 réponses

Les commentaires ou suggestions concernant le cinéma de plein air.

De très nombreux commentaires positifs (entre autres : convivialité, qualité de l'image et du son, etc.), ajuster les horaires en fonction de la tombée de la nuit, proposer des programmations plus récentes, préférer le vendredi soir pour la diffusion, proposer davantage de séances estivales.

- ▶ Ajuster les horaires en fonction de la tombée de la nuit.
- ▶ Proposer des programmations plus récentes.
- ▶ Préférer le vendredi soir pour la diffusion.
- ▶ Proposer davantage de séances estivales.

« À votre avis, quels sont les événements ou les prestations les plus susceptibles d'attirer un public touristique sur notre Commune ? »

Les quatre grands thèmes les plus proposés sont

- ▶ Développer les marchés/brocantes.
- ▶ Promouvoir les sports de plein air (VTT, randonnée, football...).
- ▶ Promouvoir les arts, la culture et l'artisanat.
- ▶ Valoriser le patrimoine local ou l'histoire du village.

Et encore, parmi les propositions notables.

Des festivals, une scène musicale ouverte, Créer un grand jeu collaboratif, Créer un festival de la craie, salon culinaire, œnologie ou marché aux vins, métiers de bouche, Courses de caisses à savon, Soirées à thèmes (mousse, 90s...), L'embellissement et l'entretien du centre, Améliorer le stationnement, créer des pistes cyclables, promouvoir les commerces.

Plusieurs répondants estiment qu'il ne faut pas accentuer l'attractivité touristique de la Commune, jugée suffisante.



Projet de territoire

■ La protection de notre environnement naturel reste la priorité des répondants avec 98,8% des votes sur 181 réponses.

■ Le tourisme vert, l'exploitation des ressources forestières et l'agriculture sont des activités bien accueillies avec respectivement 80,6% (sur 180 réponses), 83,2% (sur 179 réponses) et 80,6% (sur 180 réponses) pour l'agriculture.

■ Le développement de la viticulture est globalement bien accepté (78% des 177 réponses) malgré un peu plus de réticences.

■ Les avis sont encore plus divisés concernant les activités d'élevage puisque 54,8% ont un avis contre ou mitigé.

Environnement

■ Un peu plus de la moitié des répondants se sont dits intéressés par la vente de bois communal (51,4%), ce qui tend à prouver que cette initiative est positive et correspond à un besoin.

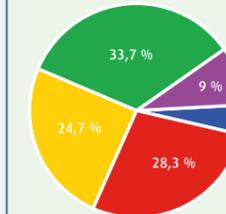
■ Plus de 80% des répondants ont été réceptifs à la campagne de sensibilisation concernant les déjections animales sur la Commune, qui semble là aussi correspondre à un réel besoin.

Avez-vous des remarques ou suggestions sur la problématique des déjections animales ?

La verbalisation des contrevenants est la solution la plus citée, responsabiliser, sensibiliser, éduquer, effectuer des tests ADN, multiplier les parcs à chien.

■ Concernant les éclairages publics, les avis sont très divergents, entre sécurité, praticité et respect de l'environnement nocturne

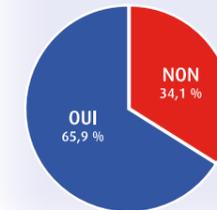
Concernant l'éclairage public
166 réponses



- Les éclairages nocturnes publics sont inutiles et ne font qu'engendrer nuisances...
- Il faut réduire les éclairages au strict minimum tant concernant les lieux...
- L'éclairage actuel est juste suffisant sur Bagnols
- Il manque des éclairages sur la commune
- Il faut développer l'éclairage dans chaque rue, chemin, quartier de notre...

Communication

Vous êtes-vous déjà rendu sur le nouveau site internet de la Commune ?
176 réponses



Le degré de satisfaction concernant la nouvelle plateforme est élevé, avec une note moyenne attribuée à 15,28/20.

Malgré un bon taux de satisfaction et une majorité de retours positifs (« moderne », « riche », « pratique », simple », « clair », « plus intuitif », « agréable » ...) concernant le nouveau site de la Commune, on relève les remarques et suggestions suivantes :

- ▶ Une médiathèque administrative pas assez exhaustive
- ▶ Y faire figurer les offres d'emploi sur la Commune
- ▶ Manquent les Comptes-rendus des Conseils Municipaux antérieurs
- ▶ Pourquoi pas des reportages ?
- ▶ Manque de clarté concernant les inscriptions des enfants en périscolaire ou au centre de loisirs

Enfin : « Avez-vous des idées ou des suggestions pour intéresser ou impliquer davantage la population aux affaires de la Commune ? »

- ▶ Améliorer la communication de la part de la CCPF
- ▶ Les Conseils de Quartier plébiscités
- ▶ Programmer des réunions des CDQ plus tardives pour permettre aux actifs d'y participer
- ▶ Poursuivre les sondages et consultations
- ▶ Créer des commissions citoyennes et groupes de réflexion
- ▶ Multiplier les temps d'échange, de convivialité, de rassemblement

- ▶ Initier des concours
- ▶ Mettre le maximum de données en ligne
- ▶ Effectuer des campagnes de promotion de l'application Maires et Citoyens
- ▶ Plus de transparence et d'implication de la part des élus
- ▶ Opter pour un bulletin municipal mensuel
- ▶ Solliciter les nouveaux arrivants
- ▶ Communiquer davantage sur les dossiers en cours

Monsieur le Maire et son équipe adressent leurs sincères remerciements à tous les participants qui ont pris le temps de partager leur opinion à travers cette 5^e Consultation Citoyenne du mandat en cours.



Démocratie

CRÉATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : POUR PROMOUVOIR LE CIVISME DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE



Le Conseil Municipal bagnolais a officiellement créé, lors de sa réunion du 19 septembre 2024, le tout nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME).

La délibération, portée par l'équipe majoritaire, citait la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dans son article 12.1, « Les États garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

Rappelons encore une fois que la Démocratie est l'un des quatre « piliers » du programme proposé par l'équipe majoritaire lors de sa campagne (Attractivité - Solidarité - Transitions - Démocratie) et qu'elle n'a eu de cesse de le déployer de façon transverse dans tous les aspects de la gestion de la Commune : enrichissement de la communication, consultations citoyennes, Conseils de Quartier, ateliers de concertation pour la révision du PLU.

Les affaires d'adultes ne manquent pas... Pourtant, plus de 15% de la population bagnolaise a moins de 14 ans*. Cette part non négligeable reste silencieuse, même pour les décisions la concernant en premier lieu. Sans droit de vote, sans participation aux Conseils de Quartier, sans se sentir concerné par les Consultations Citoyennes : devient-on Citoyen du jour au lendemain à 18 ans ?

Les valeurs démocratiques sont heureusement mises à l'honneur au sein de l'école Gagliolo, grâce à l'implication de la Directrice, Madame Gay et les Enseignants, à travers les cours d'éducation civique, les délégués de classe et les temps de parole instaurés.

La Municipalité souhaite consulter la jeune population scolarisée au sein de notre école et élargir leur implication à l'échelle communale pour tout ce qui pourra concerner la jeunesse, le périscolaire, les loisirs, l'alimentation collective, les orientations que nous déciderons de donner à notre Territoire.

Démocratie consultative mais aussi participative, les enfants seront encouragés à imaginer des actions à mener à terme pour le Collectif.

Toutes nos félicitations à nos jeunes Conseillers et à leurs parents !

Puisse cette expérience d'implication civique ouvrir des perspectives constructives et susciter des vocations pour l'avenir de nos jeunes concitoyens : futur Référent de Quartier ? Conseiller Municipal ? Maire ? Président de la République ?

En tout cas, la Municipalité souhaite bonne route au nouveau Conseil Municipal des Enfants !

* En 2021, sur 2909 habitants, 452 bagnolais avaient moins de 14 ans.



Jared CHANTEGRET CM2
Aaron FOURNIER CM1
Nino CHETRIT LALLEMENT CM1
Dary ADAO CM1
Guilhem BOUVIER CM2
Madyson GRABOWSKI CM2
Mahé LE DREO STEPHANOU CM2

Appel à candidatures !

Alors que les Conseils de Quartier ont été plébiscités lors de la dernière Consultation Citoyenne, une discontinuité de ces instances est à craindre et pour cause : certains quartiers ne sont plus représentés.

En effet, le mandat des Référents étant limité à 3 ans, il s'est achevé au 31 décembre 2024. Un appel à candidatures, plusieurs fois réitéré, a été adressé à la population bagnolaise

afin de permettre une continuation des ces dispositifs de proximité permettant des échanges étroits et réguliers avec le Maire et son équipe.

En l'absence de candidatures, certains quartiers sont contraints de faire une pause.

Dans le détail, voici la liste des quartiers et les Référents officiellement nommés pour le nouveau mandat (courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027) :

- Quartier 1 : aucun référent
- Quartier 2 : Vincent BRUN et Philippe BUFFIER
- Quartier 3 : aucun référent
- Quartier 4 : Jennifer NORE
- Quartier 5 : Isabelle LETAILLEUR et Franck VARENNES
- Quartier 6 : aucun référent

Félicitations à ces cinq personnes, la Municipalité tient à les remercier d'ores et déjà pour leur implication au bénéfice de la Communauté !

Cependant, la moitié des quartiers seulement est donc représentée à ce jour.

Étonnamment, même le quartier 1, comptant la population la plus importante et habituellement la plus impliquée dans la politique locale, n'est plus représenté alors que des Référents ont brillamment animé les débats et entrepris de multiples actions concrètes pour l'amélioration du cadre de vie de leur quartier trois ans durant.

Il serait regrettable que personne ne « reprenne le flambeau » afin de poursuivre cette aventure Citoyenne.

<https://www.bagnolsenforet.fr/les-conseils-des-quartiers/>

La Municipalité lance donc, encore une fois, un appel à candidatures pour les quartiers 1, 3 et 6 : si vous résidez dans ces quartiers et avez un peu de temps et d'énergie à mettre au profit de tous, n'hésitez pas à postuler !

Pour déposer votre candidature ou pour tout renseignement :

v.varoqui@bagnolsenforet.fr



Etat-Civil

La Municipalité vous présente, dans cette rubrique, les avis de naissance, de mariage et de décès survenus récemment dans notre Commune.

Naissances

LETAILLEUR William, Léonard
CHAUSSON Ezio, Yohann, Etienne, Christian
GESSALIN Maël
CORGNAC Emy, Mila
DUCLOS Louise, Angèle, Julie, Sophie
BOYER Noah, Adrien, Joseph
FOUREAU Louis, Jean

Décès

MARTIN Claudie, Suzanne, Raymonde
DEMOL Bernard, François, Xavier
MAJANCE de CAMIRAN Roger, Pierre
GHIGO Lucienne, Andrée, Eugénie
VALTIER Jeannine, Madeleine
LOCQUEGNIES Pierre
ALESSANDRI Pascal, Edouard, Henri
GAGNARD Georges, Noël
VIGOUROUX Gilbert, Michel, Jean
MARALDO Jacques, Julien, Yves
GAUTIER Jeannine, Louise

Mariages

MARTEL Thibault, Adrien
& OLLIER Estelle, Jocelyne
BONNET EYMARD Paul, Tancrede, Marie
& DUPERRAY Caroline, Marie, Louise, Denise
LARHANTEC Loïc
& VERKAMPT Aurélie, Célia

Conformément à la législation en vigueur, ces publications sont réalisées uniquement avec l'autorisation des familles concernées. Ainsi, seules les informations pour lesquelles une autorisation a été préalablement donnée et retournée en mairie avant le 14 février 2025 sont publiées.



DÉCHARGE DU VALLON DES PINS UNE GESTION ANTI-ÉCOLOGIQUE

Pour une parfaite information des Bagnolais, l'Opposition a souhaité rédiger cette lettre qui, nous l'espérons, vous apportera un éclairage précis sur ce qui se passe sous nos yeux au Vallon des Pins. Notre village subit en effet des décisions récentes qui vont à l'encontre d'une gestion raisonnée et raisonnable de la décharge.

Le 3 septembre 2024, à la demande de **Mr. Bouchard**, Maire de Bagnols-en-Forêt, 4ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) chargé des déchets et Président du Conseil d'administration de la SPL du Vallon des Pins, le Préfet a pris un arrêté modifiant la nature des déchets autorisés à être enfouis dans la décharge du Vallon des Pins. Il ne s'agit pas de limiter le volume mais, au contraire, d'élargir le champ des possibilités offertes à la SPL du Vallon des Pins.

Ainsi, l'arrêté préfectoral initial du 2 avril 2020 autorisait la SPL à enfouir des **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ultimes**, « *ayant fait l'objet d'une prise en charge en amont au sein d'une unité de tri multi-filière ou toute installation ou dispositif présentant une efficacité égale ou supérieure en matière de performance de tri. Ce type d'installation concourt à l'atteinte de l'objectif réglementaire de valorisation matière de 65%* ».

En supprimant cette disposition, ce sont maintenant les ordures vaguement triées qui sont autorisées d'enfouissement. Cela est d'ailleurs confirmé par monsieur le Maire lors du Conseil municipal du 19 septembre 2024, dans une réponse à une question de l'Opposition.

Extrait :

« M. le Maire répond qu'un terme est supprimé : ordures ménagères résiduelles ultimes. Les ordures accueillies sont des ordures ménagères résiduelles. Ce sont des déchets récupérés auprès des ménages après proposition d'un dispositif de tri. Les collectivités ont obligation de moyen, pas de résultat »

Pour votre information, cet arrêté fait actuellement l'objet d'un recours gracieux de l'Opposition auprès du Préfet du Var.

Rapidement, nos soupçons d'une possible autorisation d'enfouissement supplémentaire de déchets, se concrétisent.

Un nouvel arrêté préfectoral daté du 17 octobre 2024, autorise en effet la SPL du Vallon des Pins à enfouir 15 000 tonnes supplémentaires pour l'année 2024, passant le volume de 70 000 à 85 000 tonnes.

Six jours plus tard, le 25 octobre 2024, un nouvel arrêté préfectoral autorise la SPL à enfouir 24 000

tonnes supplémentaires pour l'année 2025, passant le volume de 70 000 à 94 000 tonnes.

En autorisant « 39 000 tonnes supplémentaires » sur deux ans, cet arrêté préfectoral permet à la SPL du Vallon des Pins, d'enfouir plus de déchets que prévu sur une période d'exploitation de 24 ans et 9 mois.

Cet arrêté fait également l'objet d'un recours gracieux de l'Opposition auprès du Préfet du Var.

Bien entendu, ces autorisations préfectorales répondent à des demandes exprimées par la SPL du Vallon des Pins, sous la responsabilité de M. BOUCHARD qui avait même formulé le souhait d'une augmentation supplémentaire de 68 000 tonnes réparties sur 3 ans !

A quand le prochain arrêté préfectoral défavorable ? Pourquoi ces demandes ?

Nous vous informons que la SPL du Vallon des Pins fait l'objet d'un redressement fiscal pour ne pas avoir respecté l'exigence de tri, pourtant clairement exprimée par les Bagnolais dans l'enquête publique préalable.

C'est donc en grande partie pour des **raisons économiques** que les demandes exprimées par monsieur BOUCHARD ont reçu, partiellement, un avis favorable de la part de monsieur le Préfet, qui a adapté ses arrêtés préfectoraux sur le stockage annuel des déchets au Vallon des Pins.

Lors des réunions publiques pour expliquer aux citoyens la Redevance Incitative, les responsables de la CCPF, à commencer par notre Maire, n'ont eu de cesse de vanter les mérites du tri sélectif afin, entre autre, de combler le plus lentement possible le casier de la décharge du Vallon des Pins.

Dans un article de la presse locale en date du 28 octobre 2024, notre Maire prétend même qu'il cherche à « *faire durer l'installation le plus possible* ».

Or il apparaît maintenant clairement, que le « déficit » d'enfouissement, dont on pourrait se réjouir, fait en réalité l'objet de demandes d'enfouissement supplémentaires provenant de la SPL du Vallon des Pins, pour le combler. Les raisons sont de toute évidence, plus économiques qu'écologiques.

Les habitants du Pays de Fayence, qui font déjà l'effort quotidien du tri et ceux qui ont fait l'expérience du 0 déchet, en toute bonne foi et avec enthousiasme, comprendront que leurs efforts ont permis à la SPL de demander l'enfouissement de milliers de tonnes de déchets supplémentaires pour compenser le déficit d'enfouissement.

Comment accepter qu'un maire, qui a fait campagne en surfant sur des valeurs prétendument écologistes, puisse être à l'origine d'une telle dérive, comme si la décharge du Vallon des Pins se trouvait sur une autre planète et qu'il n'en n'était pas le responsable ?

Imaginons un seul instant que M. BOUCHARD soit un conseiller municipal de l'Opposition. Pensez vous vraiment qu'il ne se serait pas appuyé sur l'association « environnementale » A.B.I qu'il présidait avant son élection, pour dénoncer ce qu'il se permet de faire actuellement en tant que Maire, d'ailleurs sans aucune opposition sérieuse de ladite association ?

Nous vous précisons que tous ces arrêtés ont cette fois, été affichés réglementairement en mairie mais, consciente du peu d'affluence au panneau d'affichage, l'Opposition a décidé de vous informer plus directement en raison de la gravité de ce dossier qui nous impacte tous.

L'Opposition dans son ensemble, vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes et une excellente nouvelle année 2025.



Marie Christine AVINENS



Régis REBOUL



Jérôme SAILLET



Denis COUTIN



Denis DUYRAT



Jean Pierre CHOISELAT

Nous restons à votre écoute :

opposition.bagnolaise@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique - Papier recyclé

Lettre n° 4 de L'Opposition bagnolaise / Janvier 2025



Haro sur le projet pharaonique d'une mandature !

CLSH, qu'est ce qui se cache derrière cet acronyme : un **Centre de loisirs sans hébergement**, autrement dit un **centre aéré**.

Nous avons tous constaté que des travaux sont en cours au niveau du site de la Maison du Temps Libre (MTL). Il s'agit d'une microstation d'épuration pour 90 équivalent habitants qui pourrait desservir un lotissement de 40 pavillons. Ces travaux au coût conséquent de plus de **203763 euros HT**, ne sont que les prémices à un chantier de grande ampleur décidé par notre Maire.

Ce projet de Centre de Loisirs Sans Hébergement dont l'intérêt pour nos enfants aurait du s'inscrire logiquement et économiquement dans un projet global de réfection et de mutualisation du site de la MTL, se traduit par un projet **imparfait, sans polyvalence et précipité**.

Un projet non inscrit dans le programme de la liste "Ensemble pour un développement maîtrisé" porté par René BOUCHARD en 2020 qui semble sortir du chapeau en cours de mandat et qui met à mal le concept de développement maîtrisé...

En finalité, notre édile a décidé d'un coup de baguette magique et à coup de **millions d'euros**, d'implanter sur le parking de la Maison du Temps Libre, un CLSH et de repousser aux calendes grecques, les travaux nécessaires à la réfection et au bon usage de la MTL !

Imaginez ce projet se traduisant par un entassement de bâtiments qui regroupera un CLSH à usage exclusif, les tennis, le stade de football, des voies de circulation, un aire de retournement pour les bus, de multiples stationnements le long de la RD47 et la MTL, incluant les locaux clubs tennis/football, qui nécessitera à court terme

une non moins coûteuse réhabilitation. Autrement dit, l'incohérence d'un ensemble hétéroclite qui se fera au détriment du cadre naturel.

Ce projet que l'on peut qualifier d'imparfait sera dispendieux puisque le CLSH, les aménagements et la maîtrise d'œuvre sont globalement estimables à plus de **4 800 000 Euros TTC**.

Une somme considérable qui ne manquera pas d'être dépassée et qui viendra s'ajouter à l'endettement déjà important de notre commune.

Il faut être conscient que les enfants qui y séjourneront, hériteront à l'âge adulte de cette dette... Ils auront de quoi avoir la tête sens dessus dessous !



Projet imparfait car colossal puisque prévu pour **122 enfants** alors que notre centre aéré actuel n'en accueille qu'une cinquantaine. Un pari incertain allant à l'encontre des chiffres établis par l'INSEE concernant l'expansion de la démographie de notre commune et de notre collectivité alors que l'on gèle la délivrance des permis de construire et que l'augmentation de la natalité n'est pas ce qui caractérise notre pays. Selon les objectifs fixés par le SCOT de la CCPF révisé en 2023, la croissance démographique a été limitée à 0,15 % par an

pour la période 2023 à 2028, soit environ 4 nouveaux habitants par an pour Bagnols-en-Forêt, puis sera limitée à 0,2 % par an pour les années à suivre...

Projet imparfait car cette structure de **980 m2 de plain pied** et de **665 m2 d'aménagements extérieurs** sera implantée sur une zone de remblai instable qui va nécessiter des fondations adaptées et qui ne sont **actuellement pas encore prévues au budget initial**.

Projet imparfait lorsque l'on parle de zéro artificialisation alors que la réhabilitation de bâtiments existants serait possible et que de plus, le choix d'implanter une telle structure dans une future zone de protection ZAP et faisant l'objet d'une protection environnementale, c'est un **non sens écologique !**

Projet imparfait car son implantation engendre un surcoût par la création de la microstation d'épuration pour traiter ses effluents alors qu'un autre choix de localisation aurait favorisé le raccordement au tout-à-l'égout.

Projet imparfait pour l'absence de polyvalence d'un bâtiment qui nécessitera un gardiennage et un entretien quotidien, d'où des coûts d'exploitation importants au regard de son usage.

Projet imparfait par son implantation trop éloignée du village qui va être chronophage pour les parents et qui va augmenter considérablement la fréquentation de la Route du Muy qui compte tenu de sa dangerosité, nécessite d'ores et déjà des aménagements sécuritaires.

Projet imparfait par son implantation dans une zone à risque important d'incendie de forêt, notamment en période estivale durant laquelle sa fréquentation sera intense et où, une évacuation en urgence prendra une dimension majeure.

D'autres sites auraient été plus favorables à l'implantation du CLSH comme l'ancienne coopérative viticole ou d'autres structures immobilières disponibles aux abords ou proches du village **mais la volonté d'une personne passe avant l'intérêt de la collectivité !**

Ces sites auraient offert praticité en facilitant l'accès, auraient autorisé une réhabilitation favorable à l'embellissement de notre centre commune. Ils auraient également offert l'opportunité de la réalisation d'un jardin d'enfants digne de ce nom et qui manque à ce jour, à l'usage de notre petite enfance. A cela, peut être ajouté l'achat précipité par la commune de la maison Chemin des Clos et l'absence de projet viable sur cette structure.

Ce projet de CLSH surdimensionné, coûteux **qui dépassera largement le budget initialement prévu** sera une gabegie d'argent public. Il nécessitera d'importants travaux gênants pour les usagers et des prêts bancaires

durables dont les taux produiront des intérêts qu'il nous faudra rembourser pendant de longues années, impactant ainsi les capacités futures de financement de fonctionnement, d'investissement ou d'initialisation de nouveaux projets essentiels pour notre commune.

Des subventions seront possiblement accordées mais sans garantie compte tenu de la récession actuelle et seulement à concurrence d'un montant limité et là aussi, ce sont nos impôts !!!

L'Opposition bagnolaise a suggéré d'autres implantations, a mis en avant les risques, a illustré des choix non judicieux, a démontré que **nombreux étaient les Bagnolais à être en désaccord avec ce projet**.

L'Opposition bagnolaise a rappelé à M. le Maire les promesses de concertation publique pour les grands projets. Démocratie participative bafouée et promesses volontairement oubliées...

Il n'est pas plus aveugle que celui qui ne veut voir et il n'est pas plus sourd que celui qui ne veut entendre.

Il n'est pas de trône en notre commune, compte tenu du contexte économique national, la folie des grandeurs n'est pas tolérable, n'est pas autorisée !

Vos administrés qui vous rappellent M. le Maire à une gestion responsable des deniers publics !



Marie Christine AVINENS



Régis REBOUL



Jérôme SAILLET



Denis COUTIN



Denis DUYRAT



Jean Pierre CHOISELAT

Si comme nous vous avez des doutes sur l'opportunité d'un tel projet, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous restons à votre écoute : opposition.bagnolaise@gmail.com



LE TORCHON BRULE ENTRE LE MAIRE ET NOS BÉNÉVOLES DU COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FORÊTS (C.C.F.F).

Qu'est ce que le Comité Communal Feux de Forêts du Var ?

Fondée en 1989, l'Association Départementale des Réserves communales de Sécurité Civile et Comités Communaux Feux de Forêts du Var (ADRCS CCFF), agréée Association de Sécurité Civile depuis janvier 2010, compte 4200 bénévoles répartis dans 142 communes adhérentes, 210 véhicules et 580 postes radio.

Deux dates clés récentes sont à retenir : 2018 avec le GOPAV, serveur vocal pour la gestion opérationnelle des patrouilles et du réseau de vigies puis, 2024 avec l'intégration du PC VAR ORANGE à la salle interservices du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (S.D.I.S. 83) pour une harmonie optimale entre sapeurs pompiers et C.C.F.F. lors des interventions incendies et autres.

Quelles sont les missions du C.C.F.F. ?

Leurs actions s'articulent autour de 5 missions principales, à savoir :

1. Surveiller les massifs forestiers face au risque incendie,
2. Alerter en cas de fumée suspecte,
3. Informer la population sur les risques,
4. Guider les moyens du S.D.I.S. vers les zones sinistrées,
5. Assister les populations en besoin.

Comment s'organise un C.C.F.F. à l'échelle locale ?

Le maire de la commune adhérente est automatiquement nommé Président du C.C.F.F. Il a l'obligation de fournir tous les moyens nécessaires au bon déroulement des missions précédemment décrites.

La convention C.C.F.F. impose au maire que deux élus intègrent les bénévoles. C'est le cas à Bagnols en Forêt, où deux membres de la Majorité ont rejoint l'équipe.

C'est le Président-délégué, nommé par le C.C.F.F. 83, qui est chargé de la partie opérationnelle, avec la responsabilité du bon déroulement des missions décrites *supra* et la sécurité des bénévoles qui l'accompagnent.

Nos bénévoles sont des personnes altruistes, abonnées présentes qui donnent de leur temps libre pour assurer notre sécurité et protéger notre magnifique nature, prétendument si chère à notre maire au point de dangereusement délaissé l'entretien des talus pour que les abeilles butinent des herbes grillées par le

soleil. Un positionnement dogmatique réitéré lors du Conseil municipal du 13.06.2024.

La vigie de Queyron : un outil essentiel à la sécurité incendie de notre commune.

En 2003, le C.C.F.F. a été équipé d'une vigie de surveillance incendie au quartier Queyron.

Cette vigie a joué, jusqu'en 2022, un rôle crucial car venant compléter le maillage de surveillance S.D.I.S du Mont Vinaigre. Une vigie stratégique et donc essentielle pour assurer la veille contre les incendies dans notre massif.

Nouvelle vigie relais 5G : source de la discorde entre le C.C.F.F et son Président-Maire.

Face à l'élévation de la canopée et la structure vieillissante, il a été décidé lors du Conseil municipal du 16.06.2022 de remplacer la vigie.

Ce remplacement se réalisa dans le cadre d'une offre commerciale de l'opérateur téléphonique Free. En échange d'une redevance étonnamment modeste Free, s'engagea à fournir une nouvelle structure réhaussée de 4 mètres qui accueillera, par la même occasion, ses antennes téléphoniques 5G.

Consultés dans le cadre de ce projet, le Président-Délégué et ses membres avaient notamment une doléance essentielle liée à leur santé : fournir un sas de guet imperméable au rayonnement électromagnétique des antennes 5G situées sur la coursive. Une doléance justifiée et prévue au cahier des charges de la nouvelle vigie.

Début 2023, lorsque le Président-Délégué a été autorisé à prendre possession de la vigie, 4 points à corriger ont été notés, à savoir :

- 1) Un sifflement assourdissant dans le sas de guet lors de forts vents,
- 2) le manque d'une climatisation pour lutter contre la chaleur étouffante dans cet « aquarium » en plein soleil,
- 3) repenser la trappe d'accès excessivement lourde et de facto potentiellement dangereuse à manier à 12 mètres du sol,
- 4) des problèmes d'émission réception radio à l'intérieur du sas à cause de l'étanchéité aux rayonnements des antennes 5G.

Pour les deux premiers points, le Maire et le porteur du projet ont apporté une solution mais les deux autres points toujours en attente de règlement, empêchent l'utilisation opérationnelle de cet outil essentiel au maillage de la veille contre les feux de forêt et la sécurité incendie.



Le Président-Délégué, dans son rôle, a interpellé à de nombreuses reprises le Maire et son adjoint à la Sécurité afin de finaliser ces deux points et rendre enfin la vigie opérationnelle. Les solutions aux problèmes sont pourtant simples : modifier la trappe d'accès et installer un émetteur-récepteur à l'intérieur de la vigie avec son antenne à l'extérieur.

Rien à faire ! Un dialogue de sourd s'est rapidement installé avec le Maire qui failli à son obligation de fournir tous les moyens nécessaires au bon déroulement de la mission n°2 : pouvoir alerter.

Un dossier qui s'enlise par la volonté d'un seul homme : le Maire.

Après les saisons de feux 2023 et 2024 sans vigie opérationnelle, le Président-Délégué, n'a pu que constater l'enlisement de la situation. Suite à ce triste constat, j'ai été contacté pour prendre ce dossier en mains dans le seul but de tenter de débloquer la situation.

Dans le cadre de mon intervention à venir, je me suis rendu sur place et j'ai pu constater, malgré ma bonne condition physique, l'excessive lourdeur et dangerosité de cette trappe d'accès. Je n'ose imaginer les difficultés pour nos femmes ou retraités bénévoles. Il est surprenant que la réception des travaux de cette nouvelle vigie ait pu être validée en l'état, à moins d'être resté au sol...

Le 19.09.2024, j'intervenais au Conseil municipal en interpellant publiquement le Maire sur ce dossier et en demandant des réponses. La seule réponse obtenue fut une diatribe à l'égard du Président-Délégué qui ne serait qu'un homme de mauvaise foi, ne fournissant pas les efforts nécessaires et se refusant bêtement à l'utilisation de la vigie. Quelle honte ! Je rappelle qu'il est membre du C.C.F.F depuis 30 ans et aux responsabilités depuis 10.

Le Maire et son adjoint à la Sécurité avouèrent, sans s'en rendre compte, que la radio peut fonctionner correctement si les bénévoles du C.C.F.F acceptent de faire du bricolage en émettant-recevant à partir de la coursive au pied des antennes 5G. Rappelons que le cahier des charges de Free prévoit que les utilisateurs soient protégés à l'intérieur du sas et non exposés à l'extérieur.

A nouveau, j'ai tenté d'interpeler le Maire lors du Conseil municipal du 14.11.2024 sur le fait qu'aucune étude ne permet de connaître le rayonnement au champ électromagnétique sur la coursive et que les bénévoles se refusent à prendre ce risque alors que la vigie est neuve et est censée fonctionner comme le cahier des charges le prévoit. Ni plus, ni moins. En face, le Maire campe sur sa position incompréhensible.

C'en est trop ! Le coup fatal tombe.

Face à cet amas de propos fallacieux et ce manque de respect insupportable envers nos bénévoles dévoués, le Président-Délégué organisa le 11.10.2024 la réunion de fin de saison.

Après deux saisons sans vigie, l'avancement du dossier fut demandé une dernière fois au Maire. En guise de réponse, le maintien de ce positionnement obtus. Le Président-Délégué et l'intégralité des bénévoles du C.C.F.F remirent alors leur démission.

Seuls les deux membres du C.C.F.F, conseillers municipaux de la majorité commis par la convention, ont préféré se démarquer en ne rejoignant pas la fronde collective.

Face à cette impasse, un courrier vide de trois pages du Maire, rejette une nouvelle fois sa responsabilité dans le litige, réitère ses accusations contre le Président-délégué et m'accuse même de mensonge concernant ma prise de position sur le rayonnement électromagnétique des antennes 5G. Peine perdue.

Chers Bagnolais, 2024 a vu nos pompiers quitter la caserne du village et la démission du C.C.F.F. Quel bilan !

Lors des cérémonies pour la sainte patronne des sapeurs-pompiers célébrée au sein de la caserne de Saint-Paul-en-Forêt le 16/12/2024, au cours de laquelle l'adhésion au projet de fusion de notre maire apparaît clairement, le discours prononcé par le maire de la commune bénéficiant de la fusion, est revenu sur :

« l'enjeu majeur de la lutte contre les feux de forêt car nos territoires sont riches d'une nature précieuse et ils nécessitent vigilance, coordination et anticipation. C'est ce que vous faites pour protéger nos massifs forestiers avec des équipes motivées, bien formées et bien équipées et c'est à nous de vous en donner les moyens ».

Pour le maire de Bagnols en forêt, la vigie ne fait visiblement pas partie de ces moyens.

S'il n'y avait pas eu cette mésintelligence, le bon sens aurait voulu que ce problème de vigie soit solutionné sans délai et vous n'auriez jamais entendu parler de ces personnes ô combien discrètes et dévouées. Rien de tout ceci n'aurait existé et nos précieux bénévoles auraient pu utiliser un outil opérationnel de surveillance contre les feux de forêt, dans notre commune au patrimoine forestier si remarquable.

Je vous remercie de votre attention

JeanPierre CHOISELAT



"Les jumelles" - Tailleries de meules